

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 7

Nachruf: Le colonel Charles Veillon
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

c'est de ceux-ci que nous entretiendrons prochainement nos lecteurs, en nous servant essentiellement pour cela de l'ouvrage publié il y a quelques années par notre collaborateur⁽¹⁾, et complété par des notes supplémentaires et authentiques qu'on daigne nous promettre.



LE COLONEL CHARLES VEILLON †.

Une pénible tâche nous est aujourd'hui dévolue : Nous avons encore à enregistrer la mort d'un autre militaire vaudois de distinction, d'un officier supérieur qui nous touchait de près, du brave colonel fédéral Charles-Louis-Albert Veillon, ancien conseiller d'état et chef de l'infanterie vaudoise, survenue à Lausanne, le 23 mars écoulé après une maladie de quelques semaines.

Ce douloureux événement sera senti dans toute la Suisse ; mais il est surtout un deuil de famille pour l'armée vaudoise, qui connaissait de longue date et aimait comme un père ce doyen d'âge de nos officiers en activité après l'honorable colonel Bontems.

Né le 12 septembre 1809, à Aigle, Charles Veillon fut recruté en 1827 dans la compagnie des grenadiers de cet arrondissement, où il passa successivement par les grades de caporal, de sergent et de fourrier d'état-major Sous-lieutenant en 1831, à la campagne de Bâle ; lieutenant en 1837 ; capitaine en 1838, dans le corps d'occupation de la frontière du Jura ; major en 1839, il était commandant de bataillon dans le corps d'observation du district d'Aigle en 1844 durant les troubles du Valais. — Il occupait encore ce grade lors de la révolution de 1845, dans laquelle il joua un rôle actif à la tête des colonnes du Grand-District. Appelé au nouveau gouvernement du canton de Vaud, il y resta jusqu'au changement de 1862, époque où il passa au poste élevé de chef de l'infanterie vaudoise, succédant

cret des opérations de la campagne, et la situation du corps de Ney. Cet officier ne connaissait pas le plan de l'Empereur. L'ordre du mouvement général, qui était toujours envoyé à chacun des maréchaux, ne lui avait pas été communiqué, et l'eût-il connu, l'Empereur ne l'accuserait pas du crime qu'on lui impute. Il n'a pas trahi ses drapeaux comme A ..., M..., B... Il avait à se plaindre d'une grande injustice ; il a été aveuglé par un sentiment honorable. Il n'était pas Français ; l'amour de la patrie ne l'a pas retenu. »

() *Le général Jomini, sa vie et ses écrits*, par F. Lecomte, major fédéral suisse. — Paris, Tanera 1860. 1 vol in-8°.

ainsi à son frère, M. le colonel fédéral Frédéric Veillon, qui venait de résigner ses fonctions d'inspecteur-général des milices, par raison de santé.

Colonel fédéral dès l'automne 1847, il fit la campagne du Sonderbund d'abord comme brigadier, puis comme chef d'état-major de la 1^{re} division fédérale, commandée par le colonel Rilliet de Constant et forte de plus de 20 mille hommes; en cette qualité il se rendit éminemment utile dans les opérations et les combats qui amenèrent la prise de possession de Fribourg.

L'organisation militaire de la Confédération régénérée l'occupa dans plusieurs commissions législatives importantes, et en 1852 il commanda une brigade au dernier camp fédéral de tactique, à Thoune, sous les ordres de M. le colonel fédéral Bourgeois.

Lors de la mise sur pied de 1856-57, à l'occasion des événements de Neuchâtel et des prétentions prussiennes, le colonel Veillon reçut le commandement de la 1^{re} division fédérale, avec les colonels Veret et Rusca et le lieutenant-colonel Kern comme brigadiers. Les postes les plus avancés de la frontière lui furent confiés dans les cantons de Zurich et de Schaffhouse, et il était destiné à opérer une énergique trouée en Allemagne, à l'ouverture des hostilités. Toutes ses mesures préparatoires à cet effet furent si bien prises, de son quartier-général de Baden-Bülach, et dans un tel secret, qu'elles eussent été infailliblement couronnées d'un plein succès, au début au moins, sans la médiation de la France, qui procura l'arrangement connu avec la Prusse. A cette occasion le commandant en chef de l'armée, notre digne et vénérable général Dufour, exprima publiquement au colonel Veillon sa haute satisfaction de la manière dont il avait rempli son mandat.

Désigné en 1859 par le Conseil fédéral suisse pour suivre les opérations de l'armée franco-sarde en Italie, des circonstances de famille, jointes à la brusque fin de la campagne, ne lui permirent pas, malgré son vif désir, de donner suite à cette mission de haute confiance, dans laquelle il devait être accompagné du colonel Fogliardi, du lieutenant-colonel Bachofen et du capitaine Lecomte.

La mise sur pied de 1860, causée par la fâcheuse annexion de la Savoie à la France, retrouva le colonel Veillon à la tête d'une division fédérale, la 3^{me}, avec les colonels Barman, de Salis Jacob et Scherz comme brigadiers. Cantonnée à Lausanne, cette division avait à remplir, ainsi que celle du colonel Ziegler à Genève, une tâche des plus critiques. Cette fois encore l'épreuve du feu ne fut pas accordée aux troupes fédérales, et le temps n'est pas encore venu de

livrer à la publicité les importants services que le colonel Veillon rendit à la Suisse en ces circonstances.

Appelé à commander la division principale de manœuvre au grand rassemblement de 1863, dans la Haute-Argovie, sous les ordres supérieurs de M. le colonel fédéral Edouard de Salis, et avec les colonels de Salis Jacob, Scherz et Borgeaud comme brigadiers, il voua à cette école de campagne les soins les plus assidus en vue d'une saine instruction des troupes et d'une amélioration des formations tactiques. Deux *instructions* qu'il émit alors sur les colonnes doubles et les colonnes de division (publiées dans la *Revue militaire suisse* de 1863) témoignent de ses efforts constants et éclairés, ainsi que de son esprit d'initiative; elles servirent plus tard de base à d'utiles innovations du règlement d'exercice d'infanterie encore à l'essai, qui eût gagné d'ailleurs à s'inspirer plus complètement de leur esprit. Surveillant lui-même au milieu de la troupe, avec une vigilance souvent minutieuse, l'exécution de ses prescriptions, le colonel Veillon parvint à donner à sa division, où d'excellents brigadiers le secondaient du reste, un degré d'aptitude manœuvrière et d'aplomb auquel avaient rarement atteint nos milices depuis la regrettable suppression des camps de tactique.

Les magnifiques lignes de la division Veillon aux dernières journées du rassemblement de la Haute-Argovie, à la jolie petite bataille d'Eschi entr'autres, leur souplesse de mouvement, leur régularité parfaite, leur instantanée soumission à toutes les volontés de leur chef, toujours exprimées, il est vrai, par un commandement sûr et sonore, fournirent un spectacle peu ordinaire à nos réunions de troupes et qui fit l'admiration des nombreux assistants, des connaisseurs surtout. Non moins habile et actif au bureau que sur le terrain, le colonel Veillon soignait à l'égal des manœuvres tout ce qui se rapportait aux services intérieur, d'état-major, des vivres; aussi, de l'opinion de maint expert, le rassemblement de 1863 marqua comme un des plus instructifs et des mieux réussis à tous égards. La plus franche cordialité n'avait cessé de régner entre tous les états-majors, et jamais commandant de corps d'armée ne fut mieux secondé par un divisionnaire que ne le fut l'habile colonel Edouard de Salis par le regretté défunt.

Ce fut néanmoins le dernier service fédéral actif auquel le colonel Charles Veillon participa, sauf quelques inspections et séances de commissions, et sans parler de son titre de chef de la 4^{me} division, sur le tableau du Conseil fédéral. Son tour de commandement en chef d'un grand rassemblement de troupes ayant été sauté deux fois, au profit de collègues argoviens moins anciens que lui, il refusa de

fonctionner au rassemblement préparé de 1867, sous les ordres d'un de ces cadets privilégiés, et ce refus, dicté par un sentiment de dignité bien compréhensible, reçut l'assentiment de tous les hommes impartiaux ainsi que de l'autorité fédérale elle-même mieux renseignée. Les diverses écoles vaudoises d'infanterie lui fournirent du reste assez d'occasions d'employer utilement son activité; entr'autres les cours extraordinaires de l'année dernière, au camp de Bière, eurent le privilège d'être commandés par lui personnellement.

Dans ces divers services comme dans sa carrière entière, le colonel Veillon sut constamment se faire estimer et aimer des militaires de tous grades en rapport avec lui. Sa fermeté dans les circonstances importantes, sa sévérité toute paternelle, sa parfaite franchise de langage, sa sûreté de relations, sa bonté naturelle de caractère, un certain mélange de simplicité d'allures qui attirait et d'autorité qui imposait, lui attachaient aisément tous ses alentours. Son cœur excellent, toujours prêt à obliger, n'était pas moins prompt à réparer les effets d'une parole parfois un peu mordante et dédaigneuse; ou plutôt si l'on put lui reprocher, non sans quelque fondement, de se montrer de temps en temps *grognon* et *bourru*, il ne l'était que des lèvres, et il ne tardait jamais, par un mouvement spontané de cordialité et par quelque attention amicale, de consoler le malheureux qui venait d'encourir ses foudres et de se croire disgracié. Et d'ailleurs ces explosions, devenues célèbres, de mauvaise humeur avaient une puissante excuse, que les intimes seulement pouvaient connaître. De violents accès d'asthme le forçaient à passer souvent ses nuits debout, pour éviter la suffocation. Bien des aurores le trouvèrent dans ce pénible état, lisant et écrivant, en même temps qu'il se traitait par des fumigations. Gare alors, il est vrai, au malencontreux taquin qui venait l'aborder pour une niaiserie soit personnellement, soit par écrit, ou au militaire en faute qui lui tombait sous les yeux!... Mais dans la journée, quand son fort tempérament avait triomphé du mal, et dans la soirée surtout, sa société reprenait un charme et une cordialité doublement agréables.

Si sa belle et martiale tournure, ses allures d'homme d'action, son goût pour la vie des camps, sa routine du métier, sa supériorité dans les exercices du corps, dans l'équitation, l'escrime, le tir à la carabine, pouvaient le faire passer pour un militaire essentiellement *troupier* et pour un parfait grenadier, le colonel Veillon n'en était pas moins un érudit raffiné, un officier lettré et ami de l'étude, consacrant régulièrement ses deux ou trois premières heures de la journée à de sérieux travaux de cabinet. Là, dans un matinal isolement, il se détachait des détails du service journalier et se livrait avec aban-

don aux douceurs d'une culture scientifique et littéraire relevée. Les langues anciennes, qui lui étaient encore familières, à défaut des modernes, lui servaient à d'instructives et laborieuses confrontations des principaux auteurs des divers âges, ou à des études approfondies d'histoire militaire. Les *guerres des Gaules* entr'autres fixèrent longtemps ses recherches, ainsi que la *guerre de 1799 en Suisse*. Il laisse sur ces sujets des manuscrits qui auraient une haute valeur s'ils avaient pu être complétés et revus à loisir par l'auteur. Une *analyse comparative des divers règlements d'exercice de l'Europe*, où il avait été devancé par le général belge Renard, l'occupa beaucoup aussi, de même que l'élaboration de plusieurs opuscules de *remarques* et de *mélanges*. Il laisse une bibliothèque militaire qui est sans doute une des mieux choisies et des plus riches de notre pays, quoique la largeur avec laquelle chacun pouvait en disposer l'ait passablement dépareillée.

Un complément fort utile de sa belle collection bibliographique était sa prodigieuse mémoire. Les événements, les dates, les noms propres s'y fixaient comme dans une layette bien ordonnée, où il les retrouvait au premier besoin. Il savait presque par cœur ses rôles d'officiers, et quand une indication quelconque avait passé par sa plume, elle restait sans effort à sa disposition.

Ce précieux don, joint à un esprit clair et précis, qui n'excluait point l'élévation des idées, et à un suprême sens pratique, qui le rendait l'adversaire né des théories nuageuses ou charlatanesques, faisait du colonel Veillon une vraie encyclopédie vivante aussi bien qu'un juge pleinement sûr et compétent en affaires militaires. Porté naturellement vers le progrès, il ne se payait cependant pas de mots, si longs qu'ils pussent être, ni de promesses plus ou moins pompeuses. Il examinait consciencieusement le fond des choses, toujours à la poursuite d'un résultat réel et positif, et une fois son opinion formée aucune considération ne l'empêchait de l'exprimer franchement et catégoriquement. Son indépendance de caractère sous ce rapport était inébranlable, quoique habituellement adoucie par une excessive bienveillance de procédés. S'il se trouva souvent en opposition avec d'honorables collègues de la Suisse allemande, réformateurs plus impatients que réfléchis, s'il défendit parfois avec une persistante énergie sa manière de voir, ce fut d'une façon constamment loyale et courtoise, et sans garder jamais rancune des échecs délibératifs qu'il put subir. Fidèle à ses convictions, non moins qu'esclave du devoir, de l'honneur et de la hiérarchie, il eut plusieurs fois à exécuter des mesures qu'il avait vivement combattues, qu'il désapprouvait encore, et il y mit le même zèle que si elles avaient eu son assentiment, don-

nant ainsi l'exemple du vrai soldat-citoyen et républicain suisse, pour qui le respect de la loi et le sentiment de la solidarité doivent toujours être au-dessus des vues individuelles, si justes qu'elles puissent être.

Ancien magistrat, avocat dans sa jeunesse, propriétaire d'un des meilleurs vignobles du Canton qu'il dirigea parfois lui-même, le colonel Veillon, formé exclusivement au service du pays, fournissait le type le plus accompli de l'officier national, du bon militaire vaudois, du parfait milicien. Il ne lui manquait même pas un certain cachet de terroir propre à sa belle contrée natale. Il aimait à se dire d'Aigle, du Grand-District, quoiqu'il habitât Lausanne depuis 24 ans. Peu âgé relativement, vigoureux d'esprit et de corps malgré une corpulence un peu lourde, il aurait encore pu rendre de hauts services à la patrie en danger. Nul doute qu'une sérieuse mise sur pied ne l'eût appelé aux premiers postes de l'armée, où la confiance et le dévouement de tous ceux qui avaient déjà servi sous ses ordres l'eussent suivi et vigoureusement appuyé. La Providence en a décidé autrement ; acceptons ses décrets avec soumission, nous consolant par la pensée que ses voies ne sont pas les nôtres et qu'elle saura pourvoir, selon sa sagesse, à l'immense perte que fait l'armée par cette nouvelle et affligeante lacune.

Dans ces dernières années le colonel Veillon avait eu à lutter plus que d'habitude contre de fantasques projets de réformes — trop connus, hélas ! de nos lecteurs pour que nous nous y arrêtions ici — ce qui lui valut l'implacable rancune de quelques amours-propres froissés. Il eut à lutter aussi contre des revers de fortune qui compliquèrent gravement son existence matérielle et le privèrent de quelques *amitiés* ayant besoin du souffle de la prospérité pour se soutenir. Mais les amis qui lui restaient étaient nombreux encore et d'autant plus sûrs. Ses obsèques, qui ont eu lieu à Lausanne le 25 mars, l'ont abondamment prouvé. Le cortège officiel auquel il avait droit fut renforcé d'une foule considérable de citoyens et de militaires de tous grades, parmi lesquels plusieurs délégués des Cantons voisins et des autorités fédérales. Point n'était besoin d'ailleurs de cette éclatante manifestation pour être sûr que la mémoire du colonel Veillon vivra longtemps et chérie dans les cœurs de tous les bons Vaudois et de leurs plus chers Confédérés.



ACTES OFFICIELS.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé les circulaires suivantes :